

[redacted] BJ

De: [redacted] BJ
Envoyé: mardi 1 avril 2014 16:40
À: [redacted] BAG
Cc: [redacted] BAG-DM; [redacted] BJ
Objet: Verordnung über die Anpassung von Tarifstrukturen in der Krankenversicherung

Monsieur,

Le projet mentionné en exergue appelle de notre part la remarque suivante : S'agissant de la réduction linéaire de prestations techniques prévue au chiffre 2 de l'annexe, nous considérons que la motivation avancée pour justifier cette mesure sur la base de l'art. 43 al. 5bis LAMal est défendable et plausible. Nous ne disposons toutefois pas des informations nécessaires pour évaluer si cette motivation s'applique valablement à chacune des modifications tarifaires entraînée par cette réduction linéaire. Il ne nous est donc pas possible d'évaluer correctement la légalité de cette mesure dans son intégralité ou sa constitutionnalité sous l'angle notamment de l'égalité de traitement. Nous ne nous opposons néanmoins pas à cette modification.

Avec mes meilleures salutations.

[redacted signature]

Département fédéral de justice et police DFJP
Office fédéral de la justice OFJ
Domaine de direction Droit public
Unité Législation I

Bundesrain 20, 3003 Berne
Tel. +41 (0)31 [redacted]
Fax +41 (0)31 [redacted]